

Méditerranée : les États européens doivent nous laisser sauver des vies

Pierre Micheletti

La Méditerranée est devenue le théâtre d'un paradoxe meurtrier : tandis que les arrivées en Europe diminuent, les morts et les disparitions en mer se multiplient. Cette évolution ne saurait être dissociée de l'affaiblissement des dispositifs de sauvetage et des entraves opposées aux ONG humanitaires.

Durant son séjour en France, le programme prévu par le Pape a été rythmé par des temps et rendez-vous à haute valeur symbolique. Concernant le drame des naufrages de migrants en mer, Léon XIV, lors de son récent séjour aux Canaries, avait pris des positions très claires, s'inscrivant dans la continuité du Pape François : « *Nous ne pouvons pas nous accoutumer à compter les morts* », avait-il déclaré à l'issue de son séjour en Espagne¹. Il y a eu en particulier, au Centre Robert Schumann de Metz, une rencontre avec des représentants de l'Union européenne, dont les défaillances sont notoires dans le sauvetage en Méditerranée.

Les arrivées en Europe ont fortement diminué cette année, mais les décès sur les routes de la Méditerranée ne cessent d'augmenter, selon de nouvelles données de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Près de 60 000 migrants et réfugiés sont ainsi arrivés en Europe par la mer depuis le début de l'année 2026, soit 39 % de moins que les 98 040 personnes enregistrées au cours de la même période l'an dernier. Pourtant, au moins 2 292 personnes sont mortes ou portées disparues en tentant la traversée, contre 1 999 sur la même période l'année précédente. Ceci porte à 35 300 le nombre de personnes disparues sur les différents axes de traversée depuis 2014.

Le dernier pointage disponible reflète une dégradation continue des dispositifs de secours en mer dont les équipes de SOS Méditerranée observent, documentent et analysent la détérioration depuis dix ans², en parallèle des actions de sauvetage qu'elles mettent en œuvre. Trois mécanismes complémentaires construisent l'effondrement organisé et délibéré des capacités de secours.

Le désengagement des États côtiers

Le Droit maritime international confère aux États côtiers les devoirs de surveillance et la réponse aux alertes sur leurs zones de responsabilité, la coordination efficace des moyens, et le prompt débarquement des rescapés dans un lieu sûr.

De 2017 à 2025, l'origine des alertes sur des embarcations en détresse, dans la pratique de SOS Méditerranée, est passée de 70 % lancées par les autorités gouvernementales à 4 %. Le rôle des acteurs de la société civile est ainsi devenu primordial pour faire un repérage précoce des situations de danger de noyades. Ces défaillances dans la surveillance se cumulent avec des refus d'assistance des autorités, des ruptures de communication pour coordonner ou déclencher les secours, et un déficit délibéré de coordination avec les navires des ONG humanitaires et/ou de la marine marchande, dont les capitaines ont, confrontés à un risque de naufrage, une obligation légale de

porter secours sous la guidance des autorités maritimes de la zone concernée.

L'externalisation des responsabilités à la Libye et à la Tunisie

L'Italie a formalisé cette externalisation en février 2017. Entre 2016 et 2025, 192 000 personnes ont été interceptées pendant des traversées et renvoyées en Libye. Ces retours forcés sont en parfaite contradiction avec le principe de non-refoulement, qui doit s'imposer quand des personnes fuient un territoire notoirement susceptible de mettre leur vie en danger.

Sur la même période, nous sommes passés d'une proportion annuelle de 7 % à 25 % de personnes renvoyées contre leur volonté vers un pays qui déroge totalement, par la violence et l'exploitation qu'y subissent les migrants, à la définition de « zone sûre »³, ce que dénonce lui-même le Haut-Commissariat aux Réfugiés⁴. L'agence Frontex a été prise en défaut dans des cas où, face à des situations de détresse en mer, elle a transmis les informations aux garde-côtes libyens plutôt qu'à des ONG qui avaient la capacité d'intervenir à proximité de personnes en danger⁵.

En juin 2024, la Tunisie s'est à son tour dotée d'une zone maritime de recherche et de sauvetage (SAR). La violence à l'égard des migrants subsahariens, contre laquelle s'élèvent des universitaires, militants des droits de l'Homme et des collectifs d'ONG européennes, prévaut toujours dans le pays.

Les obstructions et la criminalisation des ONG humanitaires de sauvetage

Différentes modalités opératoires se combinent pour empêcher les ONG humanitaires d'intervenir pleinement aux portes de l'Union européenne. D'abord, l'impossibilité absolue d'obtenir des financements publics des agences humanitaires européennes. Le blocage des fonds publics s'accompagne de campagnes diffamatoires sur le rôle des humanitaires et leurs supposées complicités avec les passeurs et/ou au service d'un « grand

remplacement » auquel elles contribueraient – des complicités invalidées par des publications dans des revues scientifiques respectées⁶.

L'affectation systématique, par les autorités italiennes, de ports de débarquements très éloignés des zones de prises en charge de naufragés, constitue un autre mécanisme d'entrave majeur, par la perte de temps et les dépenses indignes qui en résultent. En 2025, ce mécanisme a entraîné 87 jours de navigation inutile pour l'Ocean Viking et 600 000 euros supplémentaires de carburant. Ce temps perdu, loin des zones de naufrage, a pour corollaire de pénaliser lourdement le repérage précoce des situations de danger, dans lequel les ONG ont désormais un rôle crucial.

Enfin, la forme la plus caricaturale des obstructions résulte des actions violentes délibérées des garde-côtes libyens, telle l'attaque particulièrement violente subie par l'Ocean Viking le 24 août 2025. Tous ces mécanismes construisent une stratégie décomplexée, visant à limiter voire supprimer la présence de témoins et d'acteurs indépendants en Méditerranée.

Il est une action concrète, immédiatement bénéfique pour les victimes de noyades en Méditerranée, à laquelle le Pape, par son autorité morale, pourrait contribuer : mettre un terme à la stratégie de harcèlement du gouvernement italien à l'égard des ONG de sauvetage. Cela permettrait aux rescapés sauvés de la noyade d'être au plus vite déposés dans la partie Sud de la péninsule italienne et aux navires humanitaires de faire de substantielles économies en carburant, en cette période d'envolée des prix. Une telle décision renforcerait les activités de repérage précoce des bateaux en détresse, et de diminuer ainsi la mortalité en mer.

1. Voir « Aux Canaries, le pape Léon XIV dénonce l'indifférence envers les migrants : "Nous ne pouvons pas nous accoutumer à compter les morts" », *Le Monde*, 11 juin 2026.

2. Voir le rapport « En pleine tempête — Recherche et sauvetage en Méditerranée centrale : 10 ans de combat entre négligence et solidarité », en ligne sur le site de SOS Méditerranée.

3. Ces chiffres ont été calculés à partir : (1) de données sur les arrivées recueillies par la Displacement Tracking Matrix de l'OIM ; (2) de données sur les interceptions recueillies par l'OIM Libye ; et (3) de données sur les pertes de vies humaines recueillies par le Projet Migrants Disparus de l'OIM. Ces données sont à jour au 22 janvier 2026.

4. Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (2020). Position du HCR sur la qualification de la Libye en tant que pays tiers sûr et en tant que lieu de débarquement sûr après un sauvetage en mer. Disponible sur le site de Refworld.

5. Voir "EU : Frontex Complicit in Abuse in Libya, Aerial Surveillance Is Enabling Interceptions, Return of Migrants to Harm", 12 décembre 2022, ainsi que « Crimes of the European Border and Coast Guard Agency Frontex in the Central Mediterranean Sea », 18 mai 2021, disponibles sur le site de l'ONG Sea-Watch.
6. Voir Alejandra Rodríguez Sánchez, Julian Wucherpfennig, Raoma Rischke, et Stefao M. Iacus, "Search-and-rescue in the Central Mediterranean Route does not induce migration: Predictive modeling to answer causal queries in migration research", *Scientific Reports*, vol. 13, n°11014, 2023. Voir également Eugenio Cusumano et Matteo Villa, « Sea Rescue NGOs: a Pull Factor of Irregular Migration ? », European University Institute, n°22, novembre 2019.